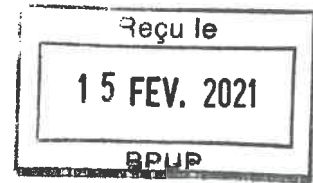


DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE VILLERS-LEZ-CAGNICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le 9 février à 19 h le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les contraintes sanitaires, sous la présidence de Mr Legros Yves Maire, en suite de convocation en date du 2 février 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf Nathalie Kisucky qui a donné procuration à Yves Legros

Est élue Secrétaire Edmonde Micheau

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE EXPLOITATION UNITE DE METHANISATION S A S ARTOIS METHAGRI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par arrêté préfectoral, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation située lieu-dit « Les Puchots » RD 939 sur le territoire de la commune de Monchy-le-Preux , par la S A S ARTOIS METHAGRI.

Monsieur le Maire précise que le dossier réglementaire a été tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Monchy-le-Preux du 28 décembre 2020 au 27 janvier 2021 . Un registre a été déposé à la Mairie de Monchy le Preux pour recueillir les observations sur ce projet .

Par ailleurs, pour information du public, l'arrêté a été affiché en Mairie de Villers lez Cagnicourt du 11 décembre 2020 au 27 janvier 2021 inclus.

Monsieur le Maire explique le projet à partir du dossier déposé en Mairie sous forme dématérialisée.

Il informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'exploiter une unité de méthanisation par la SA S ARTOIS METHAGRI sur le territoire de la commune de Monchy le Preux.

Après discussions le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la demande formulée par la SAS ARTOIS METHAGRI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

L'ordonnateur soussigné atteste

Le caractère exécutoire du présent

Acte à compter du

Pour copie conforme

Le Maire

